

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

DU 10 DÉCEMBRE 2019

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM. : BOQUET Yves, BROCHARD Renaud, DEJOUX Virginie, ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LAURENT Alexandra, LELEU Arnaud, THIBAUT Jean-Pierre.

Usagers : Mmes et MM. : ABOUSSOUFIAN Alexandre, ANEST Déborah, HALGAND Katell, NOISILLAT Juliette, PRIVE Clara, PRUGNOT Victoria, RAIMBAULT Armand, VANNIER Mathieu.

Personnalités extérieures : Mme : MAGNIEZ Sophie

Personnel BIATSS : Mme et M. : FINOT Sébastien, VANESSE-URBAIN Claire.

Absents excusés : Mmes et MM. : BUGAISKA Aurélie, LEFEBVRE Sabine, LOCHOT Éliane, ROBERT Marie, ROY Dominique, STEIN Christian, THIERRY Anne, VIVANT Cloé, ZARA Vasco.

Invités : Mme et MM. : Philippe SALVADORI (Président du conseil), Youssef EL HANBALI, Edwige PRAT-BÉLIARD.

Le Doyen ouvre la séance à 17 heures 30.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 15 octobre 2019

Le procès-verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 15 octobre 2019 est **adopté à l'unanimité**.

2 – Informations générales

Le Doyen attire l'attention sur l'organisation de la journée portes ouvertes de l'Université prévue le 22 janvier 2020, il invite un maximum de personnes à diffuser l'information et à participer à cette journée.

3 – Présentation du projet international Erasmus+ « ALLIANCE FORTHEM »

(FORTHEM : Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility)

Monsieur Bernhard ALTHEIM, du Pôle Relations Internationales de l'Université de Bourgogne, intervient pour présenter aux membres du Conseil « **ALLIANCE FORTHEM** », le programme des universités européennes de l'Union Européenne.

Le Doyen rappelle que notre UFR est la troisième composante de l'UB à recevoir et à envoyer des étudiants dans le cadre d'Érasmus, il précise que l'UFR Sciences Humaines a toujours soutenu ces échanges, mais fait remarquer un ralentissement ces dernières années. Le Doyen insiste sur le besoin de promouvoir la langue française, qui devrait normalement être utilisée par défaut en Europe, plutôt que les échanges systématiques en anglais.

Bernhard ALTHEIM explique que ce projet est une opération qui débouchera pour chaque université sur l'embauche de personnels, avec une organisation encadrée par le dossier international Érasmus+, dont la langue commune est l'anglais. Ce projet pilote est construit sur trois grands fondamentaux :

- La **définition d'un modèle** pour une « université européenne » ;
- La démonstration d'un **fonctionnement en coopération** entre plusieurs universités européennes qui permet une mobilité massive des étudiants et du personnel ;
- **L'harmonisation des structures et des procédures** favorisant une étroite collaboration.

« Alliance FORTHEM » implique plusieurs partenaires : **la Finlande, la Lettonie, la Pologne, l'Allemagne (Mayence, partenaire historique), la France, l'Espagne et l'Italie.**

Différentes composantes sont engagées par le programme selon les pays et les Sciences Humaines et sociales sont particulièrement représentées :

Structuration des universités partenaires :

- Finlande : six composantes, dont Sciences Humaines et Sociales (Psychologie) ;
- Lettonie : treize composantes, dont Sciences de l'Éducation, Psychologie, Sciences Humaines, Sciences Sociales, Histoire et Géographie ;
- Allemagne : onze composantes, dont Sciences Sociales, Histoire et études culturelles ;
- Pologne : neuf composantes, dont Sciences Sociales ;
- Espagne : dix-sept composantes, dont Géographie, Histoire, Psychologie et Sciences Sociales ;
- Italie : douze composantes, dont Art et Sciences Humaines.

L'Université de Bourgogne a choisi de répondre à cet appel à projet, l'anglais est toujours par défaut la langue choisie. Le budget global est de quatre-vingt-cinq millions. Cinquante-quatre candidatures ont été reçues et dix-sept retenues. Seize établissements français sont concernés et la France et l'Allemagne sont les pays les plus présents dans le projet. Le Doyen demande si l'ensemble des gouvernements participe financièrement à ce projet, Bernhard ALTHEIM répond que seule la France et son gouvernement y contribuent pour l'instant. « Alliance FORTHEM » comprend **trois missions principales** :

1°/Mobilité physique et virtuelle :

- Formes de mobilités innovantes (UB)

L'appel à projet a été distribué uniquement en anglais car diffusé à tous les pays en même temps.

Il s'agit d'actions collectives proposant de courts sujets d'études dans les universités partenaires, ainsi que des actions individuelles.

Un « campus tournant » permet d'étudier dans un des sept pays partenaires pendant un semestre. Des « staff weeks » thématiques ou disciplinaires sont également organisées. Les outils à disposition sont nombreux, comme l'enseignement des langues de l'alliance et la mise en place de cours en anglais.

- **Académie numérique (Palerme)**

Le projet prévoit le fonctionnement d'un campus virtuel européen, pour suivre des cours à l'étranger sans quitter la Bourgogne, ainsi qu'une plateforme numérique. Chacun peut utiliser la médiation linguistique, afin de pouvoir s'exprimer dans sa langue et converser en temps réel.

2°/Forthemlabs (Jyväskylä)

Dans le domaine de la recherche, des équipes internationales d'étudiants et de chercheurs participent à plusieurs rencontres pendant le projet. Les financements sont européens et nationaux. Le projet s'articule autour de cinq (sept) thématiques de recherche privilégiées (« Food science » pour l'UB, « Digital transformation », « Experiencing Europe » pour Opole, « Diversity and migration » pour Palerme et « Multilingualism in schools and higher education » pour Jyväskylä).

3°/Engagement sociétal (Outreach) (Valence)

« Alliance FORTHEM » propose une offre de stages professionnels à l'international, la formation des enseignants du second degré dans les sept régions, une mise en relation et un soutien des acteurs associatifs autour de projets d'engagement civique, et enfin la mise en relation des acteurs socio-économiques.

Les contacts à l'Université de Bourgogne, au Pôle international sont Manon MIGNARDOT et Špela JERALA (forthem@u-bourgogne.fr).

Le Doyen remarque que ce projet est un moyen de renforcer le système Erasmus déjà existant. Plusieurs thèmes supplémentaires pourront être étudiés, comme la migration et la diversité avec un intérêt certain pour les Départements de l'UFR Sciences Humaines (en Géographie, Histoire, Sociologie, ...).

Cela ne revient plus seulement à un simple « échange » d'individus. La prise en compte de plusieurs autres langues, différentes de l'anglais est un avantage dans ce projet intelligent. Le Doyen pense que cela suscitera des questions auprès des étudiants comme des enseignants.

Bernhard ALTHEIM précise que début 2020, tous les étudiants pourront déjà se positionner dans le projet.

Yves BOQUET formule plusieurs interrogations : pourquoi les échanges d'enseignants entre les partenaires sont si peu nombreux ? Serait-il possible de modifier les périodes d'échanges (en période estivale : absence de logistique et de services) ? Quel niveau d'études faut-il pour se présenter dans ce projet ?

Bernhard ALTHEIM répond qu'il est possible de choisir la période d'intervention, mais qu'il est effectivement compliqué de s'adapter avec les calendriers des différents partenaires. Certains projets sont plus accessibles que d'autres, chaque étudiant peut choisir une partie du projet qui lui convient.

Monsieur EL-HANBALI demande comment sont organisés les remplacements de l'enseignant absent dans son pays d'origine. Bernhard ALTHEIM répond qu'il est tout à fait possible d'organiser l'équivalent et l'échange d'enseignement par un enseignant-chercheur reçu au même moment ou en différé.

Concernant les interventions dans les pays de destination, les heures d'enseignement ne seront pas payées mais les frais seront intégralement pris en charge. Le point concernant l'indemnisation des enseignants sous forme de traitement pour les enseignements réalisés est actuellement à l'étude.

Jean-Pierre THIBAUT demande comment candidater au projet.

Bernhard ALTHEIM répond qu'il est préférable de contacter directement le Pôle International, le site n'étant pas encore accessible.

Le Doyen remercie Bernhard ALTHEIM pour son intervention et sa présentation.

4 – Point sur les capacités d'accueil

Il a été proposé de reprendre les capacités d'accueil des années précédentes.

Pour le Département de Psychologie, le Doyen demande à Jean-Pierre THIBAUT d'expliquer les décisions prises.

Jean-Pierre THIBAUT rapporte qu'il a été très difficile de prévoir les inscriptions, mais qu'unaniment les enseignants-chercheurs de Psychologie ont décidé de demander sept postes d'ATER, sous peine de ne pouvoir poursuivre leurs enseignements à la rentrée prochaine.

5 – Réforme des études de santé

Le Doyen rappelle le lien direct entre les choix émis par les Départements en matière de capacités d'accueil et la réforme des études de santé. La réforme de santé va faire diminuer de moitié les inscrits en première année, de mille cinq cents étudiants on passera donc à sept cent cinquante.

Pour les étudiants de Psychologie, le parcours est caractérisé par le choix d'une unité d'enseignement, dont les cours seront dispensés à distance. Quatre-vingts places seront réservées pour les étudiants en provenance des autres UFR. Théoriquement, tous les étudiants seront à égalité. La mineure santé sera contingentée sur Parcoursup, il sera nécessaire de préciser son choix.

Les étudiants de L1 Psycho qui auront réussi en validant la Mineure santé seront autorisés à entrer en L2 santé, sous réserve d'un oral.

En accord avec les Directeurs de Départements, les Directeurs de composantes ont décidé :

- **L1 Psychologie parcours santé : 15 étudiants** seulement seront acceptés dans les capacités d'accueil de l'UFR. Le Doyen a souhaité privilégier des choix prudents, étant donné le nombre très important d'étudiants inscrits en L1 de Psychologie ;
- **L2 Psychologie venant de L1 santé : quota fixé à 10 étudiants ;**
- **Mineure Psychologie/Philosophie : total de 45 étudiants.**

Les choix de l'ensemble des Doyens ont été limités par le problème d'encadrement (postes d'ATER insuffisants). Dans tous les cas, les inscriptions risquent d'être compliquées pour les étudiants dans la formulation de leurs choix sur Parcoursup.

M. EL-HANBALI alerte sur le problème de la gestion des emplois du temps dans les différentes scolarités à la suite de cette réforme.

6 – Présentation et vote du budget

Monsieur EL-HANBALI explique que le montant du budget 2020 sera de cent un mille euros (101 000 €), comme l'année précédente.

La charge d'enseignement totale en heures (équivalent TD) sera de trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-six heures (31 286 h) contre trente mille cent quatre-vingt-treize heures en 2019 (30 193 h).

Les différentes données chiffrées ont été reprises en date du 15 juillet dernier, elles n'intègrent donc pas les dotations des laboratoires qui dépendent du retour par la COMUE.

La préparation du budget à ventiler, s'élevant pour 2020 à trente-cinq mille sept cent quarante euros (35 740 €), comprend la répartition en deux parties égales, une dotation de base (17 868 €), allouée équitablement entre les Départements de l'UFR Sciences Humaines et une dotation variable (montant arrondi : 17 784 €), ventilée en fonction des effectifs, ce qui revient finalement à une part de cinq euros et soixante-dix centimes par étudiant (5.70 €).

Depuis cinq à six ans, une dotation complémentaire est réservée pour les masters, destinée à inviter un intervenant extérieur ou à la mise en place d'un projet particulier.

Le total de la dotation pour 2020 s'élève à quarante-six mille trois cent deux euros (46 302 €).

BUDGET INITIAL 2020 – SYNTHÈSE :

Centres financiers	Centres de coûts	Moyens		Affectations		Solde (FDR) A-B	OBSERVATIONS
		Recettes annuelles A	Dotations A	Autorisations d'engagement B	Frais de gestion B		
	UFR BUDGET GENERAL		63 697	69 097		-5 400	Autorisations d'engagement : dt 5.000 € en investissement dt 3.500 € / Monitorat cartotheque dt 10.000 € / Tutorat d'accompagnement dt 10.000 € / Provision poste gagé FC
	DPT HISTOIRE		6 720	6 720		0	
	DPT HISTOIRE DE L'ART	2 000	5 529	7 529		0	Recettes annuelles : CUFPA (ex. taxe d'apprentissage)
FI06	DPT MUSICOLOGIE	5 400	4 295	4 295		5 400	Recettes annuelles : Inscriptions / licence Musicologie PESM Solde affecté au budget général de l'UFR
	DPT SOCIOLOGIE		5 129	5 129		0	
	DPT PSYCHOLOGIE	2 000	10 230	12 230		0	Recettes annuelles : CUFPA (ex. taxe d'apprentissage)
	DPT GEOGRAPHIE	6 000	4 400	10 400		0	Recettes annuelles : CUFPA (ex. taxe d'apprentissage)
	SERV. COMMUN ANTENNE FINANCIERE		6 000	6 000		0	
FC06	FORMATION CONTINUE		47 488	47 488		0	Autorisations d'engagement : dt 18.000 € en salaire / poste gagé
RE06A	THEMA	1 667	14 484	16 051	100	0	Recettes annuelles : Prestation KEOLIS
	THEMA CONVENTION	41 563		19 420	160	21 983	Recettes annuelles : Solde subvention ANR MODE (26.143 €) Overheads / Projet Erasmus MGM+e (15.420 €) Solde : reconstitution du FDR issue du décalage entre le rythme des dépenses et l'échéancier des encaissements de l'ANR MODE
TOTAUX		58 630	167 972	204 359	260	21 983	

Monsieur EL-HANBALI et le Doyen font remarquer qu'un solde de douze mille cinq cents euros (12 500 €) sur le budget 2019 n'a pas été dépensé par les Départements, alors que ces derniers sollicitent régulièrement l'UFR pour obtenir des soutiens financiers. Il est regrettable que tous les Départements n'aient pas réussi à engager le budget qui leur avait été alloué.

BUDGET 2020 : réforme de la Taxe apprentissage :

Le Doyen explique que malheureusement, certains Départements n'encaissent aucune taxe d'apprentissage.

M. EL-HANBALI présente la loi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Désormais la collecte d'une contribution unique rassemble la contribution à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage. La collecte destinée à l'UFR sera donc amoindrie, du fait de la disparition des fonds libres et du changement des modalités de collecte.

Comparée à l'IAE, à l'IUT et d'autres organismes, notre UFR est un petit collecteur de taxe d'apprentissage. Nous sommes actuellement dans une situation critique et nous devons trouver des solutions pour conserver cette collecte, comme par exemple envisager de rattacher le versement de la taxe d'apprentissage à un diplôme (Master).

Le Doyen ajoute qu'effectivement, l'entreprise qui verse des fonds au titre de la taxe d'apprentissage le fait généralement dans un esprit de soutien, mais ces fonds tombent dans un « pot » commun qui ne nous profite pas. La loi est établie ainsi et il sera difficile de résoudre les problèmes.

Le budget et sa répartition sont **adoptés à l'unanimité**.

7 – Subventions

• Publication aux Éditions Universitaires de Dijon (EUD) d'hommages à Daniele VITALI :

Arianna ESPOSITO pour le Département d'Histoire de l'Art et Archéologie, a demandé le co-financement à hauteur de huit cents euros (800 €), de la publication aux Éditions Universitaires de Dijon (EUD) d'un ouvrage d'hommages à Daniele VITALI.

Cette subvention est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'UFR.

• Frais de soutenance de thèse de Laure-Hélène CANETTE :

Le laboratoire LEAD a demandé au Département de Psychologie le versement d'une somme de cinq cents euros (500 €) pour financer la soutenance de thèse de Laure-Hélène CANETTE.

Cette subvention est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'UFR.

• Journée d'études « Pratiques grâce princière et royale » :

En partenariat avec le laboratoire ArtéHis et dans le cadre du séminaire général du M2 d'Histoire qui organise le 5 mars 2020 une journée d'études consacrée aux pratiques de la grâce princière et royale (Enjeux et perspectives d'une comparaison), Philippe POIRRIER sollicite l'UFR Sciences Humaines pour obtenir une subvention de deux cent quatre-vingt-sept euros (287 €). Cette demande serait prise sur le budget 2020.

Cette subvention est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'UFR.

8 – Politique de communication de l'UFR

Le Doyen rappelle qu'Anne WIHLEM est détachée un jour et demi par semaine pour développer la communication de notre UFR.

Monsieur EL-HANBALI informe que le site internet de l'UFR Sciences Humaines a été complété et qu'il est régulièrement actualisé, afin de mieux se faire connaître une page Facebook a aussi été créée.

Concernant la journée portes ouvertes, avancée au 22 janvier à cause des élections, nous ne disposerons que d'une quinzaine en début d'année pour les préparatifs, il insiste donc sur la nécessité de travailler rapidement sur les supports à préparer.

Le Doyen aborde le sujet de notre logo, qui actuellement est le même que celui de l'UB. Il devient impératif de créer un logo spécifique à notre UFR, étant précisé que seules les UFR Sciences Humaines et Lettres n'en ont pas. Le résultat ne doit pas être une simple image, mais un symbole choisi méticuleusement, renvoyant à une identité visuelle spécifique qui particularise notre composante. Ce logo sera la signature de l'UFR sur tous les supports et les documents diffusés.

9 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est proposée.

Le Doyen remercie les membres du Conseil et souhaite à tous d'excellentes fêtes, ainsi que le meilleur succès aux examens pour les étudiants.

La séance est levée à 19 h 30.

La Secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



Le Président du Conseil d'UFR
Philippe SALVADORI

